



Imitation de signature pour LLD

Par **sanboma**, le **10/04/2017** à **11:08**

Bonjour,
Mon fils de 19 ans s'est acheté une voiture de 38000 € alors qu'il avait un faible revenu (~ smic) et quelques économies.
Depuis, il a repris des études et n'a, par conséquent, plus de revenu, mis à part, l'argent de poche que je lui donne.
Je pense qu'il a suffisamment d'économies pour pouvoir payer sa LLD durant encore 8-12 mois, sur les 28 mois restants (contrat de 3 ans).
Je ne comprenais pas comment il avait pu obtenir cette LLD, sachant que ses revenus étaient insuffisants.
Il m'a récemment demandé de chercher un document dans ses papiers, et je suis tombé sur le dossier de la LLD que j'ai consulté. J'ai découvert, à ma grande stupeur, qu'il a imité ma signature et m'a mis co-emprunteur. Il a dû, également, récupérer une de mes fiches de salaire.
Que dois-je et puis-je faire sans devoir porter plainte contre X pour faux et usage de faux ? Puis-je attaquer l'organisme prêteur ?
Aidez-moi, s'il-vous-plaît. Merci d'avance.

Par **morobar**, le **10/04/2017** à **11:22**

Bonjour,
[citation] puis-je faire sans devoir porter plainte [/citation]
Sans porter plainte, il faudra vous débrouiller toute seule.
[citation] porter plainte contre X pour faux et usage de faux [/citation]
Il a un drôle de nom votre fils: "X".
Vous savez ce qu'il en est. Inutile de tourner autour du pot.
[citation] Puis-je attaquer l'organisme prêteur ? [/citation]
Vous ne manquez pas d'air.
C'est lui la victime, vous apparaissez plutôt comme complice volontaire ou involontaire de l'escroquerie.

Par **sanboma**, le **10/04/2017** à **16:48**

Pourquoi complice ? Je ne comprends pas. Comment puis-je être complice de ce que je n'ai pas fait ?
Et puis, si je suis "complice", c'est-à-dire d'accord d'être co-emprunteur, il n'y a pas d'escroquerie.
C'est lui la victime". Pourquoi ? Jusqu'à présent il est payé En quoi est-il victime d'une escroquerie ? C'est moi la victime de mon fils.
Merci beaucoup pour cette réponse fort utile !

Par **morobar**, le **10/04/2017 à 18:08**

[citation]Comment puis-je être complice de ce que je n'ai pas fait [/citation]
Maintenant vous l'êtes.
[citation]"C'est lui la victime". Pourquoi ?[/citation]
C'est pourtant clair.
Il est victime d'une délinquance astucieuse dans le but d'obtenir des fonds qu'il ne verserait pas sans cette production de faux documents et/ou signatures.
[citation]Jusqu'à présent il est payé [/citation]
Pour le moment, ce qui ne va pas durer selon vos propos.
[citation] C'est moi la victime de mon fils. rn[/citation]
Alors il faut porter plainte.
En fait vous voulez une solution qui permette à votre fils de garder, comme on dit, les cuisses propres, mais aussi qui ne vous coûte rien.
Cela est impossible. Il faut espérer que le crédit soit remboursé jusqu'à terme.

Par **sanboma**, le **10/04/2017 à 18:32**

"Alors il faut porter plainte."
Oui vous avez probablement raison.
Je suis juste un peu perdu.
Je pensais qu'il s'agissait une LOA, plus facilement résiliable, il me semble; et que le concessionnaire avait accordé ce prêt à mon fils seul. Je dois être trop naïf.

Par **Visiteur**, le **10/04/2017 à 19:27**

Bonjour,
Je comprends votre inquiétude.
Sachez qu'il peut sortir de cette situation si vous trouvez par vous mêmes un repreneur.
Il est aussi possible de sortir de la LLD même si ce n'est pas gratuit.
Ceci vous sera peut être utile.
<http://www.locationlongueduree.com/actualites/45/lld-location-longue-duree-sortir-dunern>
Bon courage

Par **sanboma**, le **10/04/2017 à 19:31**

Merci beaucoup